

L'administration passe à la vitesse inférieure

Le service des infrastructures procède actuellement à l'aménagement d'une piste cyclable à la route de Bellerive, entre Delémont et Soyhières. Si un tel aménagement améliore nettement la sécurité pour tous, il est d'autant plus surprenant de voir qu'une limitation à 60 km/h de ce tronçon, que tous pensaient temporaire et liée aux travaux, est déjà définitivement instaurée selon le journal officiel du 15 novembre 2017.

Il est particulièrement incompréhensible qu'en améliorant la route, on en torpille l'efficacité pour en faire un futur tronçon piège, pour la tirelire à photo. Il est pour moi totalement incompréhensible que le Canton n'ait pas d'abord attendu les résultats de l'amélioration avant de décider une telle limitation. Il n'y a aucune justification en termes de coût ou d'infrastructure. Le dessin de présélections et la pose de panneaux pouvant sans aucun problème être budgétisé en tout temps.

Sans attendre le délai légal des oppositions, et il y en aura, le manque d'esprit démocratique est choquant ... Quoique cela semble être la norme depuis quelques années dans ce service qui s'est habitué à s'amuser avec nos responsabilités en diminuant systématiquement, par la politique du salami, les vitesses autorisées. Toute excuse semble bonne à utiliser. On ne cesse pourtant de détériorer l'efficacité du réseau et l'on facilite la répression excessive des usagers grâce aux normes extrêmes de Via Sicura.

Pour en revenir à la route de Bellerive :

- Pourquoi diminuer la limitation alors que l'aménagement de la piste cyclable séparée par une bertrame du réseau routier, améliore sensiblement la sécurité ?
- Après la disparition de la bande cyclable, l'aménagement de présélections ne deviennent-elles pas possible sans grande difficulté au centre de la route pour les entrepôts ? L'absence de construction sur le côté Birse permet justement le maintien de la limitation à 80 km/h.
- Le Canton a-t-il complètement oublié son rôle fondamental de protecteur de l'intérêt général, à savoir la possibilité pour les près de 3 millions d'usagers annuels de gérer la situation correctement et honnêtement ? Une limitation à 60 km/h, justifiable uniquement par la présence des entrepôts n'est pas honnête. Le trafic lié aux entrepôts est limité à quelques périodes en journée du lundi au vendredi, donc largement inférieur aux intérêts de l'immense majorité des automobilistes !
- Pourquoi la limitation à certaines heures a-t-elle été écartée ? Il ne s'agit ici pas d'une route de quartier, mais d'un axe de transit important et l'intérêt général doit être pris en compte !

Je remercie le Gouvernement de répondre à mes questions.

Delémont, le 20 décembre 2017

Pour le Groupe UDC
Thomas Stettler

